

**Objet : Location de structures type tentes et chapiteaux pour les manifestations organisées par la Ville de Nantes et Nantes Métropole – Lancement de la consultation**

Réf : 1.1.1

## **Décision**

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu louer de façon récurrente des structures type tentes et chapiteaux pour les manifestations organisées par les services mutualisés de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes,

Considérant la convention constitutive de groupement de commandes et ses avenants entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole relative à la location de structure type tentes et chapiteaux pour les manifestations organisées par la Ville de Nantes et Nantes Métropole, dont la Ville de Nantes et coordonnateur.

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un accord-cadre conclu pour une durée de 4 ans,

Considérant que pour répondre au besoin de Nantes Métropole, il convient de lancer un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commandes, dénué de minimum mais assorti d'un montant maximum arrêté sur la durée totale de l'accord-cadre à 500 000 € HT,

Considérant que, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget,

### Décide

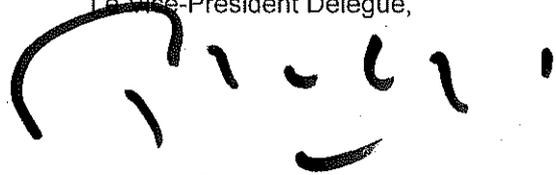
Article 1 – Lancement de la consultation « Location de structures type tentes et chapiteaux pour les manifestations organisées par la Ville de Nantes et Nantes Métropole » pour les services mutualisés de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Nombre de lots : 2 – Montant maximum du marché pour la collectivité de Nantes Métropole : 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC

Article 2 – Attribution et signature d'un accord-cadre mono attributaire à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 17 novembre 2022

Pour la Présidente,  
Le Vice-Président Délégué,



Pascal BOLO

mis en ligne le :

23 NOV. 2022